

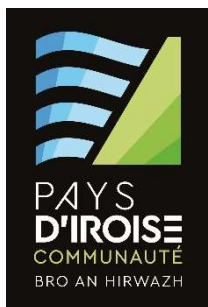
Grilles tarifaires des ménages

Proposition au Bureau Communautaire du 1^{er} février 2023

Nombre de personnes dans le foyer	Bacs attribués	Formule A	Formule B	Formule C
		- Collecte tous les quinze jours des ordures ménagères - Collecte tous les quinze jours des recyclables - Accès illimité en déchèterie et aux conteneurs d'apport volontaire.	- Collecte hebdomadaire des ordures ménagères - Collecte tous les quinze jours des recyclables - Accès illimité en déchèterie et aux conteneurs d'apport volontaire.	- Collecte tous les quinze jours des ordures ménagères - En période estivale, collecte hebdomadaire des ordures ménagères - Collecte tous les quinze jours des recyclables Accès illimité en déchèterie et aux conteneurs d'apport volontaire.
1 à 2 personnes	140 litres	190 €	315 €	230 €
3 à 5 personnes	240 litres)	225 €	372 €	270 €
6 personnes et plus	340 litres	267 €	439 €	322 €
Bacs collectifs	750 litres	427 €	705 €	516 €
Bacs collectifs	1 100 litres	562 €	929 €	678 €
Bacs supplémentaires	Prix au litre	0.40 €	0.49 €	0.66 €

- Pour les usagers en lotissement ou en logement collectif, non dotés de bacs individuels et équipés de colonnes enterrées :

Composition du foyer	Usagers équipés de colonnes enterrées et non dotés de bacs
1 à 2 personnes	190 €
3 à 5 personnes	225 €
6 personnes et plus	267 €



REDEVANCE DECHETS - 2023

Grilles tarifaires pour le camping sur terrain individuel

Proposition au Bureau Communautaire du 1^{er} février 2023

Séjour	Tarifs à appliquer	Redevance perçue par
	aux campings non agréés	la CCPI
1 semaine	27.58 €	6.42 €
2 semaines	48.40 €	12.17 €
1 mois	60.78 €	23.24 €
2 mois	121.56 €	46.59 €
3 mois	183.47 €	54.56€
+ de 3 mois*	306.16 €	142.41 €*

**application du tarif général de la redevance ordures ménagères, taux résidence secondaire pour un bac de 140 litres.*



REDEVANCE DECHETS - 2023

Tarifications spéciales

Proposition au Bureau Communautaire du 1^{er} février 2023

Prestations	Montant
Lavage de bac ¹	27.13 €
Collecte et traitement de dépôts sauvages ²	146.48 €

¹ Dans le cadre des bacs récupérés et non nettoyés chez les usagers suite à un changement de situation ou de vente de la maison.

² Si le dépôt permet d'identifier l'utilisateur.